



Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2025/45

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 16

votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire.

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Julia NOJAC, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Jean DECROIX, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK, par Steve IDJAKIREN
Philippe BARBIER, par Nathalie JOLLY
Laurent FOHRER par Philippe AUDEBERT

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Carole BERGER-JACOB a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-22 en date du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire Phillipe AUDEBERT, pour prendre toutes décisions prévues à l'article 2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des décisions du Maire suivantes :

2025-29 : de solliciter auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis, un fonds de concours dans le cadre du dispositif « Plan vélo » d'un auteur de 50% des dépenses éligibles hors taxes des travaux d'aménagement pour la création d'itinéraires cyclables en jalonnement sur le secteur du plateau.

Accusé de réception en préfecture
de 2025-02-02 2025-02-02 13-05-45
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception en préfecture : 03/10/2025

2025-30 : de signer avec l'Agence Roubaud Architectes, dont le siège social est situé 150 rue de Vaugirard à Paris 15, un contrat pour une mission d'audit technique pour la mise aux normes du stand de tir et du bâtiment de restauration municipal.

2025-31 : de signer un contrat avec la société Mutualease CM-CIC Leasing Solutions dont le siège social est situé Tour D2-17bis, place des Reflets 92988 Paris La Défense Cedex, pour la location financière de deux photocopieurs en mairie, d'un photocopieur à la bibliothèque et d'un photocopieur aux ateliers du Centre Technique Municipal.

2025-32 : de signer un contrat avec la société Mutualease CM-CIC Leasing Solutions dont le siège social est situé Tour D2-17bis, place des Reflets 92988 Paris La Défense Cedex, pour la location financière des 3 photocopieurs des écoles maternelle et élémentaire Aristide Briand et du groupe scolaire Calmette et Guérin.

2025-33 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au titre du dispositif « gestion des eaux pluviales en zone urbaine », dans le cadre des travaux de désimperméabilisation des sols, et de préservation de la ressource en eau prévus dans le programme d'aménagement des quais de Seine.

2025-34 : de reconduire le contrat d'abonnement à un service de convocation électronique des élus, avec la société DEMATIS dont le siège social est situé 10, boulevard de Grenelle à 75738 PARIS, pour une durée de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2025. Le montant annuel de l'abonnement est de 850 € HT soit 1020 € TTC.

2025-35 : de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société BOUYGUES IMMOBILIER, dont le siège social est situé 3, bd Galliéni à Issy-les-Moulineaux 92130 pour l'occupation de la voirie d'accès au parking de la salle dénommée « Albert Marquet », située 2 Avenue des Lilas à La Frette-sur-Seine, parcelle cadastrale n°AK26, et d'une partie de son parking. La Convention est conclue pour une durée de trente mois à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction pour 6 mois. La durée totale du contrat ne pourra excéder 48 mois.

2025-36 : de signer la convention de mise à disposition temporaire pour du stockage de matériels de spectacle de la parcelle AK 259 située 14 avenue des Lilas à l'association « Le Cercle d'Escrime Ancienne de Marly-le-Roi » dont le siège est basé 7D, rue de Fontenelle à Marly-le-Roi 78160. La mise à disposition du terrain au Bénéficiaire est à titre gratuit. En échange, le Bénéficiaire s'engage à réaliser sur le territoire de la commune un spectacle par an avec campements et décors. La convention prendra effet à la signature des deux parties et est conclue pour une durée de douze mois, renouvelable tacitement.

2025-37 : de signer le protocole d'intervention en vue de la réalisation d'examens de laboratoire des agents de la Ville, pour une durée de deux ans. La couverture des frais est assuré par le C.I.G. en fonction des examens de laboratoire pratiqués selon le tarif en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
095-213502672-20251003-2025-49-b
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception en préfecture : 06/10/2025

2025-38 : de signer avec le SDIS 95 la convention de disponibilité permettant à Monsieur [REDACTED], agent communal, de bénéficier du temps nécessaire pour suivre la formation de sapeur-pompier volontaire. Les charges éventuelles liées à cette disponibilité seront supportées conformément aux termes de la convention et dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Philippe AUDEBERT

La Secrétaire de Séance


Carole BERGER-JACOB

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 03-10-2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 03-10-2025

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20251001-D-2025-45-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025